

Le Ministère de l'action et des comptes publics

Recherche

Un Chef de service à la direction du budget

Est susceptible d'être vacant, au ministère de l'action et des comptes publics, l'emploi de chef de service de la direction du budget.

Le chef de service est adjoint du directeur et assume à ce titre la responsabilité de l'ensemble des missions dévolues à la direction du budget. Il a délégation complète du directeur à ce titre.

Par ailleurs, il est chargé de la coordination des fonctions transversales et est directement responsable des ressources humaines de la direction (ainsi, avec la DGFIP et le CGEFI, que de celle des contrôleurs budgétaires centraux et déconcentrés - DCB et CBR - et des CBCM), de la communication, des systèmes d'information, des infrastructures, de la documentation, des archives et du courrier.

En outre, il est chargé du secteur des jeux, commissaire du gouvernement au conseil d'administration de La Française des jeux et, à ce jour, administrateur du Pari mutuel urbain et responsable des relations avec l'autorité de régulation du secteur, les opérateurs et les services des ministères concernés.

Il est administrateur dans plusieurs conseils d'administration, à ce jour, La Poste, Naval Group et SNCF mobilités.

Le titulaire de cet emploi devra posséder une culture budgétaire et financière solide et diversifiée, ainsi qu'une excellente connaissance de la direction, de son fonctionnement et de ses enjeux en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et de communication. Son expérience devra démontrer sa capacité à animer des équipes de haut niveau. La diversité des questions à traiter dans des horizons temporels très variables impliquent réactivité et sens de l'organisation.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'un état des services, doivent être transmises, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au secrétariat général des ministères économiques et financiers, service des ressources humaines, bureau SRH2A, 5, place des Vins-de-France, 75573 Paris Cedex 12.

Conformément au décret n° 2016-664 du 24 mai 2016 portant création d'un comité d'audition pour la nomination des chefs de service des administrations de l'Etat, les candidats pourront être auditionnés par un comité chargé d'émettre un avis sur l'aptitude de chaque candidat entendu à occuper l'emploi à pourvoir.

Le candidat retenu devra renseigner et renvoyer un formulaire de déclaration d'intérêts conformément à l'article 25 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et au décret n° 2016-1967 du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de transmission d'une déclaration d'intérêts.

JORF n°0125 du 30 mai 2019 - Texte n°182

NOR: PRMG1915834V